

Simard, Andrée

De: Kehni [info@kehni.ca]
Envoyé: 16 mars 2012 13:48
À: Secrétariat
Objet: TR: politique de retrait - vos commentaires SVP

secretariat@regie-energie.qc.ca

M. Jean-Paul Théorêt,
Président
Régie de l'Énergie

Tour de la Bourse
800, Place Victoria, Bureau 2.55, Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Observations soumises à la Régie de l'Énergie
Dossier : R-3770-2011 HQD – Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance – Phase 1

J'ai lu le document en totalité et je remets en questions plusieurs données affirmées par Hydro-Québec. Tout d'abord son entrée en matière exclut les villes comme 'Paris' qui refusent catégoriquement les compteurs à radio-fréquence.

On y évalue à 1 % les demandes de retrait - basé sur les demandes écrites qu'il a reçu - alors qu'il omet de façon évidente les citoyens qui ont catégoriquement refusés l'installation du compteur - ceux qui n'ont jamais répondu lorsque les techniciens se sont présentés à leur porte et ceux à qui HQ a remplacé leur compteur sans leur autorisation (non seulement parce qu'il était situé à l'extérieur mais aussi lorsque les techniciens ont trouvé un autre moyen de le remplacer parce que le citoyen était absent). Je pense que ce pourcentage est sous-évalué. De plus, comme Hydro-Québec indique que la réussite financière du projet dépend de ce faible pourcentage, qu'en sera-t'il dans la réalité ? Qu'arrivera-t-il si Hydro-Québec engage des coûts pour un remplacement massif et que le taux de refus est supérieur ?

J'ai demandé le retrait de mon compteur Itron (à radio-fréquence), mais je n'ai pas signifié officiellement le refus du compteur intelligent. Alors que je fais parti du quartier Villeray et que je m'oppose formellement à ce projet.

Je subis des problèmes de santé sévères depuis l'installation de ce compteur à radio-fréquence et je me questionne : suis-je considérée comme un 'dommage collatéral acceptable' pour la société ? Et ce, pour qu'Hydro-Québec sauve 'hypothéiquement' des coûts ? Une de mes filles est épileptique 'non-controlée' et les fréquences des crises sont directement reliées aux micro-ondes et aux radios-fréquences. À quelle vie doit-elle s'attendre si tous les espaces de vie sont dorénavant contaminés à un niveau supérieur ? Car même si je refuse l'installation du compteur intelligent, les ondes traverseront ma demeure pour que les données des voisins soient acheminées au compteur suivant !!!

Mon compteur mécanique était âgé de seulement 13 ans et il a été remplacé pré-,maturément. Ne croyez-vous pas qu'Hydro-Québec aurait du reporter son remplacement pour sauver des coûts ? Maintenant que ce compteur pourra être remplacé par un compteur 'non communicant' - expliquez-moi pourquoi est-ce que je devrais payer une autre fois ? Celui que j'avais avait une durée de vie de 17ans, n'est-ce pas ? La solution de remplacement d'Hydro-Québec est préjudiciable et non équitable.